



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Circonscription du Marigot

NOTE D'INFORMATION N°3

L'aide aux élèves en difficulté

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. LE PPRE, OUTIL DE PILOTAGE DE LA DIVERSITE DES ELEVES

1. Observer pour identifier les besoins de l'élève en équipe
2. Adapter, aménager dans la classe
3. Adapter, aménager dans l'école
4. Demander de l'aide ou un avis
5. Evaluer le PPRE

II. LE RASED

1. Les secteurs d'intervention
2. Les modalités d'intervention
 - a. Les maîtresses spécialisées à dominante pédagogique ou relationnelle
 - b. Les maîtresses spécialisées itinérantes

L'inspectrice de l'Éducation nationale

A

**INSPECTION DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**
Circonscription du Marigot

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs d'école
Mesdames et messieurs les enseignantes et enseignants
Mesdames les membres du RASED
Mesdames les enseignantes référentes aux élèves en situation
de handicap

Marigot, le 30 mars 2023

Note d'information N°3 : L'aide aux élèves en difficulté

Rer :

- Code de l'éducation
 - [Article L. 311-3-1, modifié par la loi n° 2013-595 du 08-07-2013 - art. 36](#)
 - [Articles D. 311-11 et 311-12, créés par le décret n° 2014-1377 du 18-11-2014](#)
 - [Article D321-16](#)
- [Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014](#) relative au fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) et missions des personnels qui y exercent
- [Circulaire du 10-2-2017 – Annexe I : Référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé](#)
- [Rapport IGESR n°2021-013](#) relatif à l'organisation, le fonctionnement et l'évaluation des effets des RASED sur les élèves en difficulté

« L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de réussite. Au sein de chaque cycle d'enseignement, des dispositions appropriées sont mises en œuvre par l'équipe pédagogique pour prendre en compte les potentialités et les besoins de chaque élève. Dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages scolaires, une aide lui est apportée à l'école.

La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe. Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle peut ne pas suffire pour certains élèves.

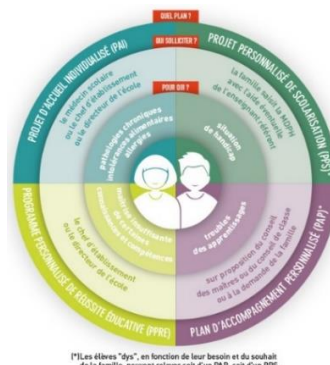
Le travail spécifique des enseignants spécialisés complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves. » *Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014*

La présente note d'information a pour objet de présenter les modalités de fonctionnement du RASED et des Maîtresses spécialisées itinérantes (MSI).

Je remercie les directeurs et directrices de communiquer cette note d'information à toutes les enseignantes et tous les enseignants rattachés à leur école qui devront l'émarger.

Introduction

Quatre plans institutionnels permettent de répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves. Depuis septembre 2022, les PPRE, PAP et PPS sont rédigés en ligne via l'application LPI (livret de parcours inclusif)* :



*l'application LPI est en cours de déploiement.

I. LE PPRE, OUTIL DE PILOTAGE DE LA DIVERSITE DES ELEVES

Le PPRE est le point de départ de toute réflexion sur la réponse à donner aux besoins éducatifs particuliers. C'est un document de communication qui recense toutes les adaptations. Depuis la rentrée de septembre 2022, il doit être conçu en ligne à partir de l'application LPI (livret de parcours inclusif). A toutes les étapes de sa mise en œuvre, **l'élève est impliqué** et sa famille associée.

Quelques repères essentiels pour la conception du PPRE :

1. Observer pour identifier les besoins de l'élève en équipe :

En conseil de cycle les enseignants analysent les résultats aux évaluations (PAL, évaluations nationales ou autres), les éléments issus de l'observation en classe ou la co-observation par un autre collègue, dans le cadre de son parcours antérieur. L'observation peut s'effectuer à partir des grilles d'observation de [Cap école inclusive](#).

2. Aménager et adapter dans la classe

Ne pas systématiquement individualiser la réponse : une adaptation pensée pour un élève peut être adressée à toute la classe. [Cap école inclusive](#) propose une grande diversité d'adaptations et d'aménagements.

3. Aménager et adapter dans l'école

Des réponses collectives peuvent être apportées en équipe :

- **Les décroisements** : limités dans le temps (plages horaires limitées, sur une période définie), avec un objectif très précis. Leur efficacité doit être évaluée.
- **Les activités pédagogiques complémentaires (APC)** : Les objectifs des APC sont en lien étroit avec les acquisitions visées pour tous les élèves. Les APC trouvent donc leur logique en aval comme en amont de celles-ci. Le temps des APC peut permettre d'anticiper certaines situations qui seront collectivement vécues dans la classe ultérieurement.

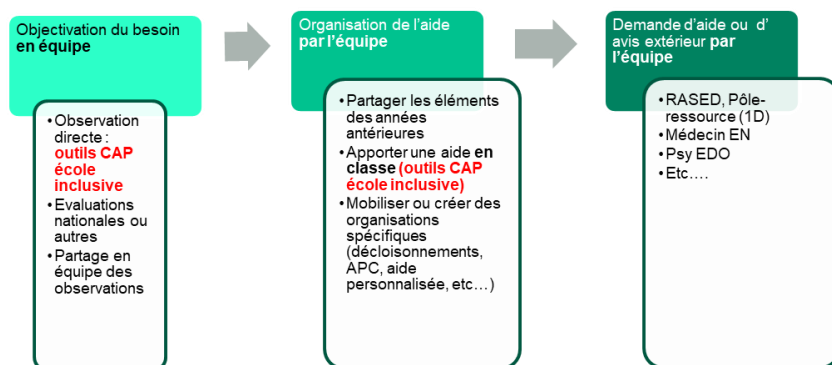
4. Demander de l'aide ou un avis

À tout moment, si l'attitude de l'élève ou sa réponse aux adaptations suscitent de l'inquiétude, l'équipe sollicite un des membres du pôle-ressource de circonscription : Les conseillères pédagogiques, le RASED via la demande d'aide, le médecin de l'éducation nationale, les infirmières, l'IEN...

5. Evaluer le PPRE

Une évaluation personnalisée doit être effectuée en référence aux compétences du socle travaillées durant la durée de mise en place du PPRE. Elle permettra de juger de l'utilité de son interruption ou de sa poursuite. Dans ce dernier cas, l'évaluation permettra de réviser les objectifs et d'introduire de nouvelles actions ou partenariats.

Le schéma ci-dessous récapitule ces étapes :



II. LE RESEAU D'AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)

En cas de difficultés persistantes perturbant les apprentissages des élèves, l'enseignant spécialisé intervient avec l'objectif de les aider à surmonter leurs difficultés. Son intervention a lieu le plus souvent au terme d'une série d'aménagements pédagogiques et d'actions de soutien menées par l'enseignant de la classe avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle (APC, décroisonnements, etc...). L'enseignant spécialisé peut aussi intervenir d'emblée si les difficultés sont importantes et manifestes, en complément et en articulation avec des aménagements pédagogiques et des actions de soutien mises en place. Il peut d'ailleurs aider à la rédaction du PPRE et à sa mise en œuvre.

1. Les secteurs d'intervention

Noms	Ecoles d'intervention
DARIEN Félicia Option E, dominante pédagogique	RECULEE I. PIERRE-LOUIS H. GUEDON
JEAN-BAPTISTE Béatrice Option E, dominante pédagogique	LES JACQUIERS
JUBERT Audrey Option G, dominante relationnelle	R. RICHER H. GUEDON ALLAMANDAS BOUTONS D'OR*
HERELLE Evelyne Option G, dominante relationnelle	B. MARIE-ROSE OLINY MATERNELLE CARABIN
MARTINEAU Aurélie Option G, dominante relationnelle	V. BREDAS BAIGNOIRE MATERNELLE MARIGOT**
BAVARIN Ilse Option G, dominante relationnelle	F. LORNE F. GROSY M. CASSILDE P. NOGARD KACHIBOUS
BRASSET Valérie Maîtresse spécialisée itinérante	J. MERCAN I. PIERRE-LOUIS MAXIME L. CECILE B. MARIE-ROSE
DOVIN Nicole Maîtresse spécialisée itinérante	Y. HILARUS M. CASSILDE E. ASTAR LES JACQUIERS KACHIBOUS F. GROSY

2. Les modalités d'intervention

Le point de départ du parcours d'aide est la fiche de demande d'aide au RASED :

C'est un outil de médiation et d'accompagnement qui est renseigné par l'enseignant ou par en se basant sur les résultats des **évaluations diagnostiques**, ainsi que sur l'observation des élèves. L'échange avec l'enseignant lui permettra de compléter ce document avec des informations plus précises, notamment sur les compétences acquises et sur ce qui a déjà été essayé.

La demande d'aide est un document qui permet à :

- L'enseignant-e de prendre du recul et de mieux analyser les difficultés de l'élève,
- L'équipe pédagogique, lors des conseils de cycle, de croiser les regards sur les difficultés de l'élève,

- L'équipe du réseau d'aide de mieux analyser les demandes en réunion de synthèse et par conséquent d'apporter la réponse la mieux adaptée aux besoins de l'élève. Elle est aussi un appui dans le dialogue avec les familles.
- L'élève de mesurer ses progrès lors d'une éventuelle prise en charge.

L'enseignant spécialisé aide à préparer les **équipes éducatives** et y participe. Il peut de surcroît accompagner l'enseignant de la classe lors de rencontres avec les **parents**.

Je rappelle à mesdames les directrices et messieurs les directeurs d'école que les équipes éducatives doivent être menées même en l'absence de membres du RASED qui doivent y être systématiquement invités. Les comptes rendus sont des documents qui permettent de documenter le suivi de l'élève et sont réclamés aux parents dans la constitution de la plupart des dossiers de demande de prises en charge extérieures.

a. Les maîtresses spécialisées à dominante pédagogique ou relationnelle

L'enseignant spécialisé intervient auprès de ses collègues comme personne-ressource :

« Les enseignants spécialisés apportent leur appui aux enseignants pour **prévenir et analyser les difficultés d'apprentissage ou de comportement** que manifestent leurs élèves, pour objectiver et comprendre les situations, croiser les approches, reconnaître et prendre en compte les différences entre élèves au sein de la classe, cerner leurs besoins et les obstacles qu'ils rencontrent. **Ils accompagnent les équipes enseignantes pour l'élaboration de réponses adaptées aux besoins des élèves, la construction de situations d'enseignement qui tiennent compte des stratégies d'apprentissage des élèves en difficultés et pour la mise en œuvre de pratiques pédagogiques qui favorisent la réussite de tous les élèves.**

Cette aide à l'analyse des situations contribue à la prévention des difficultés d'apprentissage et des risques de décrochage scolaire des élèves, en participant au développement des compétences des équipes enseignantes. Elle permet de fonder une culture partagée sur les composantes de la réussite scolaire, de **sensibiliser les maîtres aux aspects pédagogiques qui fragilisent certains élèves plus que d'autres et les mettent en difficulté pour leurs apprentissages.** » Circ n° 2014-107 du 18-8-2014

Le cas échéant, le maître spécialisé peut solliciter un membre de l'équipe de circonscription.

Cap école inclusive ainsi que le LPI sont des outils à mobiliser abondamment.

Sortir les élèves de la classe pour un travail en petit groupe n'est pas la modalité à privilégier.

(Sauf situations très particulières analysées en Pôle-ressource). Cette forme de travail ne favorise pas le tissage entre ce qui se fait lors des prises en charges et les apprentissages qui se déroulent dans la classe. A contrario, le **co-enseignement** est une aide profitable à un groupe ou à toute la classe.

Dans un objectif est de réduction du nombre de situations critiques adressées au pôle-ressource, en plus de la remédiation apportée par le RASED, la **prévention à l'école maternelle** s'avère primordiale.

b. Les maîtresses spécialisées itinérantes (MSI)

La MSI intervient comme personne-ressource. Son action concerne :

- Prioritairement les enseignants ayant des élèves en suspicion de situation de handicap : Observations, analyses, aide à l'évaluation dans le but de mieux cerner le profil de l'élève et bâtir un projet. Cette aide intervient **après mise en place des premières aides (APC, PPRE, RASED, bilan psychologique) et dans l'attente de la saisine de la MMPH par les familles.**
- Les enseignants accueillant **des élèves en situation de handicap en attente de prise en charge effective par un SESSAD ou sans accompagnement,**
- **Une aide peut également être apportée auprès des AESH ponctuellement et selon les besoins dans les domaines suivants :**
 - Information au niveau du trouble de l'enfant (dyspraxie, dyslexie, ...)
 - Difficultés engendrées par ce trouble

- Pistes d'accompagnement auprès de cet enfant en collaboration avec l'enseignant : points d'appui et difficultés
- Initiation aux adaptations mises en place : matériel adapté, logiciels utilisés dans le cadre du projet de l'enfant, méthode gestuelle de lecture, etc.
- Médiation afin d'améliorer la relation AESH/enfant/enseignant
- **Information concernant le(s) trouble(s) et les conséquences** : trouble spécifique de l'élève, les attitudes à adopter, les répercussions sur les apprentissages et le comportement, les différents partenaires
- **Aide à l'élaboration des différents projets** : PPRE, pré-PPS, PAOA, PPI,
- **Aide à l'aménagement et à l'organisation de la classe** : Organisation temporelle et spatiale adaptée au(x) besoin(s) spécifique(s) de l'élève
- **Aide à l'adaptation des supports et des outils** : Logiciels, pictogrammes, évaluations, adaptation des supports.

La MSI peut intervenir dans la classe

auprès du petit groupe d'appartenance de l'enfant, ou lors de la constitution de groupes de besoin ou individuellement.

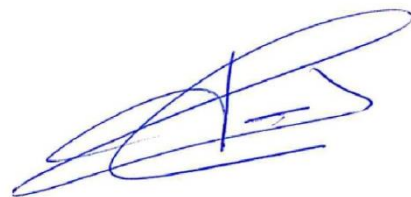
Les prises en charge externalisées doivent rester exceptionnelles.

c. LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Je porte à la connaissance de tous les enseignants et enseignantes que tous les documents relatifs à la protection de l'enfance sont disponibles sur le [site de la circonscription](#).

*Je vous remercie chacun et chacune pour votre engagement
au service de la réussite de tous nos élèves.*

Claude DAMAZIE-EDMOND



Annexe : fiche de demande d'aide

NOM Prénom	Émargement